

Délibération n°132/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 09/09/2024

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de membres en exercice : 79

Date d'affichage : 09/09/2024

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du neuf septembre deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, PICARD Christine, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Wera), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Macchia), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MORISSET Dominique (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Ménard).

Délégués absents : BECKER Cécile, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LEPRÉ Sandrine, LHOTÉ Mireille, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne JAVON

OBJET : Acquisition d'une parcelle sur la Zone d'Activité de Toucy

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.3112-1,
- Considérant la volonté de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre d'assurer la maîtrise foncière de ses Zones d'Activités pour assurer un aménagement qualitatif et la pérennité des projets,

Délibération n°132/2024

- Considérant l'accord du propriétaire, Monsieur Jean-Christophe Torres, de vendre la parcelle E0924 située sur la RD950 à Toucy,
- Considérant que le prix de vente de la parcelle est de 80 000 € net vendeur,
- Vu l'avis favorable de la commission de développement économique en date du 12 septembre 2024,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 45 voix pour, 14 contre et 6 abstentions :

- **Décide l'acquisition de la parcelle E0924 sur la ZA de Toucy par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, pour un montant de 80 000 € net vendeur,**
- **Dit que tous les frais sont à la charge de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

